

LE CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)

Deux options s'offrent à vous

○ Option 1 : Mission de service public gratuit

En cas d'enregistrement via www.infogreffe.fr le Greffe du Tribunal de Commerce validera votre demande après vérification.

Ou télécharger sur www.amiens-picardie.cci.fr dans la rubrique « Je contacte le Centre de Formalités des Entreprises », la liasse CERFA et la liste de pièces à fournir pour votre formalité.

○

Le CFE :

- ⑩ contrôle la compétence géographique et catégorielle,
- ⑩ réceptionne le dossier et en assure un contrôle formel,
- ⑩ traite la formalité **sans** face à face,
- ⑩ enregistre le dossier **complété par vos soins**,
- ⑩ délivre un récépissé par courrier,
- ⑩ transmet votre dossier aux organismes destinataires.

○ Option 2 : Service payant

Grâce à cette prestation, vous bénéficiez d'un diagnostic personnalisé, pour optimiser les formalités à réaliser, en fonction de votre situation et par rapport aux informations que vous nous délivrez.

Cette prestation sera facturée 70€ (tarif national)

Le CFE par cette prestation vous propose un accompagnement personnalisé :

- ⑨ analyse votre dossier :
 - ⑩ réception en face à face sur rendez-vous avec un conseiller, ou liasses reçues par courrier,
 - ⑩ diagnostique la formalité sur la base des informations délivrées par le client,
 - ⑩ constitue et saisit le dossier avec l'aide du conseiller CFE,
 - ⑩ contrôle la complétude des documents et la parution d'annonce légale,
 - ⑩ informe sur l'activité réglementée,
 - ⑩ examine la conformité des pièces et contrôle la cohérence des informations déclarées.
- ⑨ assure le suivi de votre dossier :
 - ⑩ suivi du dossier en cas de difficultés,
 - ⑩ délivrance du SIRET en ligne en temps réel (si possibilité auprès du service INSEE).
- ⑨ simplifie vos démarches :
 - ⑩ un gain de temps, qui vous évite, les aléas d'un dossier incomplet,
 - ⑩ bénéficie de toute l'expertise de nos conseillers
 - ⑩ avoir la garantie d'un dossier conforme

⑨ A cette prestation s'ajoutent les frais dus au Greffe

(En aucun cas le CFE ne peut garantir la recevabilité finale du dossier qui dépend des organismes destinataires)

Contacts CFE :

Nathalie THERASSE – Patricia MORION
03 22 82 22 42 – 03 22 82 22 41

nathalie.therasse@amiens-picardie.cci.fr - patricia.morion@amiens-picardie.cci.fr